

CHARTRE D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap est conçue comme un véritable support d'informations. Elle présente l'accompagnement qui est proposé et réalisé quotidiennement par la MFR/ CFA de Vitré à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet professionnel (information et orientation, validation du projet professionnel, accompagnement et adaptation du parcours de formation, suivi vers un emploi durable), en vue de la réussite des parcours de formation de toutes les personnes accueillies.

1. Un accueil personnalisé de la personne en situation de handicap :

La référente handicap, sous la responsabilité de Jean-Gabriel Guertin, directeur de la MFR/ CFA de Vitré, veille au suivi du parcours de formation en lien avec l'équipe pédagogique, l'entreprise et les autres partenaires, de la phase d'accueil à la fin de la formation.

2. Une information sur les métiers, l'offre de formation, la préparation à l'apprentissage, les offres de contrats :

La MFR/ CFA de Vitré est en mesure :

- de faire découvrir les métiers préparés, les formations proposées ;
- d'aider dans la définition du projet professionnel de chaque apprenant ;
- d'informer sur les conditions d'accueil, en relation avec la situation de handicap ;
- de faciliter l'accès aux offres de contrats d'apprentissage.

3. Des échanges avec les partenaires impliqués tout au long du parcours de formation :

Selon les besoins, des échanges pourront être organisés avec les structures ou personnes impliquées dans le parcours des apprenants :

- employeurs, maîtres d'apprentissage ou de stage lors des visites ou à la demande ;
- établissement d'origine pour le suivi des dossiers ;
- équipe pédagogique lors des réunions hebdomadaires et exceptionnelles ;
- structures spécialisées selon les besoins.

4. Un accompagnement dans les démarches administratives relatives à la situation de handicap :

La MFR/ CFA de Vitré est en mesure d'orienter auprès des partenaires spécialisés pour faciliter les démarches administratives selon la situation de handicap en ce qui concerne :

- la reconnaissance de la situation de handicap ;
- les demandes de prestation de compensation du handicap ;

- les dossiers de demande d'aménagement spécifique (Durée du contrat, financement de matériel, transport, actes de la vie quotidienne) avec l'aide du CRFH de Niort.

5. Un parcours de formation adapté et contractualisé :

Afin d'accéder à la formation dans les meilleures conditions, le parcours pourra être individualisé en fonction des besoins :

- Prise en compte de la situation individuelle ;
- Adaptation du parcours en fonction des besoins particuliers ;
- Information possible sur ces adaptations auprès de l'employeur, du maître d'apprentissage ou de stage.

6. Un suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins :

En fonction de la progression de l'apprenant et des situations rencontrées, le parcours de formation pourra faire l'objet d'ajustements (Aménagements, soutiens, passage des examens,...) en concertation avec l'employeur, le maître d'apprentissage ou de stage et les partenaires concernés.

7. Une information sur la suite du parcours après la formation à la MFR/ CFA :

Les apprenants seront guidés dans les démarches pour la suite de leur parcours à l'issue de la formation à la MFR/ CFA par :

- Une information sur le réseau des partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, missions locales,...) ;
- Une information sur le catalogue des formations existantes sur le territoire (sous statut scolaire, par la voie de l'apprentissage, en formation continue,...) pour une éventuelle poursuite de formation ;
- Une préparation aux techniques de recherche d'emploi (TRE) : aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien,...

8. Des contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours :

Un bilan de formation pourra être réalisé et être communiqué avant la sortie de la MFR/ CFA (Aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées,...).

Selon le projet professionnel (Emploi ou formation), ce bilan pourra faciliter les démarches auprès des partenaires concernés : employeurs, partenaires de l'emploi, partenaires de formation,....